



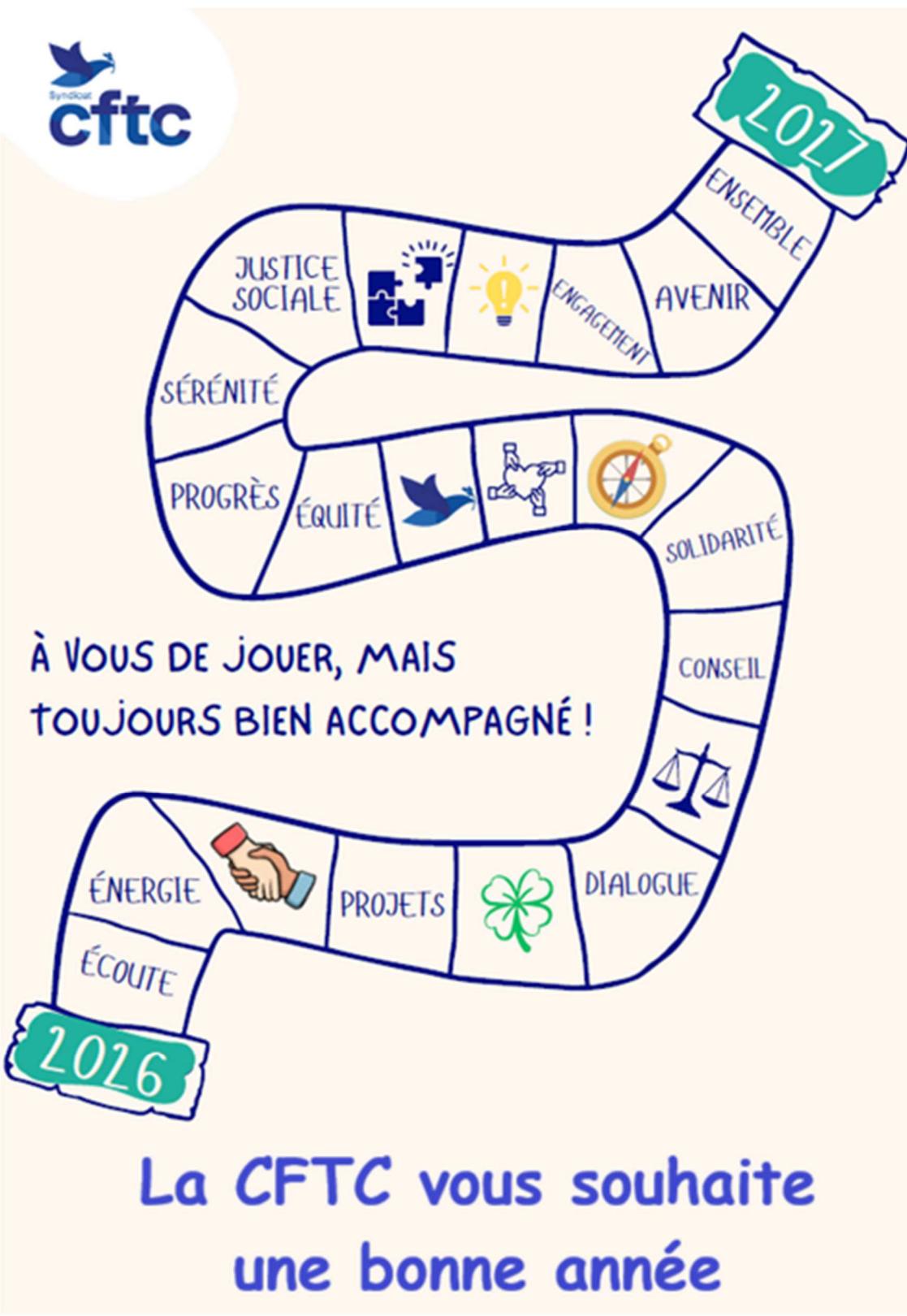
Au sommaire :

- Bonne année 2026 (p 1)
- Déménagement Lyon (p 2)
- MERCER - Mutuelle Santé (p 3 & p4)
- Retour CSEC (p 5)
- Retour Paritaire (p 6)

- Réserviste (p 7)
- Aide de Logement (p 8)
- Calendrier : Réunions / Commissions (p9)
- Equipe CFTC (p 10)

Janvier 2026

Site : <https://cftc-inetum.fr>





Projet ORGANDI : De Lyon centre à la périphérie, un déménagement sous surveillance

Janvier 2026

Site : <https://cftc-inetum.fr>

La Direction d'Inetum a officialisé le 3 décembre 2025 son projet de regroupement des équipes lyonnaises pour juin 2026. Ce transfert marque un tournant majeur : l'abandon de nos trois implantations historiques dans Lyon intra-muros pour un site unique à Villeurbanne.

Un virage géographique : De l'hypercentre vers l'Est lyonnais

- Actuellement répartis sur trois sites stratégiques au cœur de la ville (**Osaone** à Lyon 5, **Tangram** à Lyon 7 et Le **Fablab** à Lyon 2), les collaborateurs seront regroupés sur le site **ORGANDI** (18, allée Gerda Taro), à la lisière de Vaulx-en-Velin.

Ce passage de l'hypercentre à un site excentré pose des défis concrets :

- Temps de trajet** : Pour de nombreux salariés habitant l'Ouest ou le Sud lyonnais, ce déplacement vers l'Est représentera un allongement significatif des trajets quotidiens.
- Stationnement** : L'offre de parking sur le nouveau site sera limitée, renvoyant l'accès aux parkings publics du centre commercial environnant.

Moins de surface et des chiffres à clarifier

La Direction justifie ce regroupement par une volonté de "synergie", mais deux points alertent vos élus :

- Perte de 1 000 m²** : la surface occupée sur le site **ORGANDI** sera moindre que celles occupées à ce jour.
- Un taux d'occupation à 55 %** : Pour légitimer cette réduction d'espace, la Direction avance un taux d'occupation actuel de 55 %. **À ce jour, nous n'avons aucun détail sur la méthodologie** : Comment ce chiffre a-t-il été calculé ? Sur quel site ? Sur quelle période ? S'agit-il d'une moyenne lissant les pics de présence ?

L'action du CSEC : L'expertise pour garantir vos conditions

Face à ces incertitudes, **le CSE Central a décidé de diligenter une expertise**. Le rôle de vos élus est d'exiger la transparence et de ne pas se contenter de la communication officielle.

Les axes prioritaires :

- Aménagement** : Vérifier que la réduction de surface ne sacrifiera pas le confort (bruit, confidentialité, espaces de pause) au profit d'une densification excessive.
- Mobilité** : Chiffrer précisément l'impact du site excentré sur vos vies personnelles pour obtenir des compensations ou des mesures d'adaptation (télétravail, aides à la mobilité).
- Réalité de l'occupation** : Obtenir les détails du calcul du taux de 55 % pour s'assurer que le futur site est réellement dimensionné pour accueillir tout le monde, même lors des jours d'affluence.

Défendre vos intérêts

Le processus de consultation se poursuit. **Vos élus restent mobilisés** pour que ce projet "stratégique" ne soit pas synonyme de dégradation de vos conditions de travail et d'un allongement de vos journées. Nous vous tiendrons informés dès que les premières conclusions de l'expert nous seront remises.

Vos élus restent à votre écoute pour recueillir vos témoignages sur l'impact de ce futur éloignement géographique.

Site : <https://cftc-inetum.fr>

Augmentation de 2,5 % en 2026 pour les salariés INETUM

Si aucune évolution tarifaire n'est prévue sur le régime de Prévoyance il en est tout autre concernant le régime de santé. En effet, après avoir significativement augmenté le montant de cotisation pour les conjoints, pour rappel 68% en janvier puis 44% en juillet 2025, c'est au tour des salariés de passer à la caisse !

L'assureur (GENERALI) avait initialement formulé une demande d'augmentation des cotisations de 7,5 % pour l'année 2026, en raison notamment des effets réglementaires à venir. Mercer avait obtenu un premier accord à 4 %, mais après de nombreux échanges, Mercer a finalement pu limiter cette hausse à 2,5 %.

Compte tenu de la hausse du plafond annuel de la Sécurité sociale de 2% en 2026, la direction des ressources humaines a décidé de faire porter l'augmentation des cotisations uniquement sur le régime employeur/salariés.

Effet de l'augmentation du montant des cotisations au premier semestre 2025

Nous constatons une baisse d'environ 93 assurés pour les inactifs et une baisse d'environ 200 assurés pour les conjoints.

Synthèse des frais de santé au premier semestre 2025 chez INETUM

Démographie des frais de santé S1 2025

Les populations 30-40 ans avec une prévalence pour les femmes, et 55 ans avec une prévalence pour les hommes sont particulièrement concernées.

Détail des remboursements S1 2025

. Il est constaté un poids important des postes dentaires (28%) et optiques (22%). Autres soins 20%, Hospitalisation 13%, Pharmacie 9%, Consultations visites 8%. A noter que le poids optique au niveau du marché se situe plutôt aux alentours de 25%.

Remboursement moyen par type de bénéficiaire

- . Le remboursement d'un enfant correspond à 52% de celui d'un adhérent
- . Le remboursement moyen des conjoints est de 24% supérieur à celui des salariés (âge moyen des conjoints = 46 ans)
- . Poids de la répartition des remboursements : Salariés (59.6%) ; Conjoints (19.4%) et Enfants (21%)
- . Répartition en % des bénéficiaires : Salariés (51.5%), Conjoints (13.5%) et Enfants (35%)

Synthèse qualitative de la couverture frais de santé

- . Le Taux moyen de couverture du dispositif des frais de santé s'élève à 93.6%. Supérieur à 94% sauf sur l'optique (limité par les règles en matière de contrat responsable)
- . Un taux de couverture important en dentaire au regard de la majorité des contrats collectifs
- . Sur 100€ dépensé, un assuré est remboursé en moyenne à hauteur de 93.3€ (sécurité sociale + contrat INETUM)

Utilisation du réseau Santéclair en optique

- . Utilisation à hauteur de 38% du réseau optique SANTECLAIR.

Le réseau de soins permet d'apporter une couverture quasi sans reste à charge pour les assurés et bénéficiaires sur les verres.

Volumétrie des remboursements : Sécurité Sociale (35%), INETUM (57%), Reste à Charge patients (7%)

L'impact des décisions gouvernementales

Hausse de la base de remboursement des consultations

Convention médicale 2024-2029 entre l'Assurance Maladie et les syndicats de médecins ayant pour impact l'augmentation du tarif de la consultation pour le médecin ainsi que du montant remboursé par l'Assurance Maladie (ex. Médecin Généraliste)

Hausse de la taxe des organismes complémentaires d'assurance maladie

Cette hausse décidée par le gouvernement dans le cadre des Projets de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) récents (notamment pour financer certains déséquilibres budgétaires de la Sécurité sociale).

La convention dentaire

Augmentation globale des tarifs des soins conservateurs de 4% pour l'ensemble de la population au 1er janvier 2025. La convention dentaire conclue, entre l'Assurance Maladie et les syndicats représentatifs des chirurgiens-dentistes, en 2023 à un impact majeur sur le remboursement des soins, en mettant l'accent sur un « virage préventif » avec entre autres, la revalorisation de l'Examen bucco-dentaire (EBD) à 40€ dont 40% pris en charge par les complémentaires santé, M'Tdents, etc. le dispositif 100% santé avec notamment des prothèses avec un reste à charge à zéro ou maîtrisé pour les patients.

Renforcement du dispositif « Mon soutien psy »

Après orientation par son médecin traitant et prise en charge par un psychologue partenaire (5500). Une nette progression du conventionnement a été relevée suite à l'augmentation du tarif en juin dernier. Ce dispositif permet désormais une prise en charge jusqu'à 12 séances au tarif unique de 50 € par séance. La Sécurité sociale rembourse 60 % du tarif et la mutuelle complémentaire rembourse généralement les 40% restants.

Calendrier vaccinal

À partir du 1er janvier 2025, vaccination contre les méningocoques ACWY et B obligatoire pour les nourrissons. La vaccination contre le méningocoque B, jusqu'ici fortement recommandée, devient obligatoire.

Site : <https://cftc-inetum.fr>

Mesures gouvernementales en matière de santé pour améliorer l'accès aux soins

Convention médicale 2024-2029

- . Revalorisation des tarifs des consultations de 3,50€ depuis décembre 2024.
- . Revalorisation de certains actes techniques en deux temps : janvier 2025 et juillet 2025.
- . Seconde revalorisation des tarifs (BR) de certains spécialistes en juillet 2025.

Responsabilisation des auxiliaires médicaux

Infirmiers : Le décret du 20 janvier 2025 adapte les textes réglementaires et consacre la possibilité, pour les « Infirmiers en Pratique Avancée » (IPA), de recevoir directement des patients et prescrire certains produits ou prestations soumis à ordonnance sans intervention préalable d'un médecin. La liste des soins, médicaments et examens prescrits par les IPA sera fixée prochainement par arrêté.

Pharmaciens : Un décret et un arrêté du 17 juin 2024 autorisent les pharmaciens d'officine à réaliser des tests rapides d'orientation diagnostique des angines et cystites, à condition de justifier d'une formation spécifique, et listent les médicaments qu'ils peuvent délivrer sans ordonnance. Dans l'attente de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions conventionnelles, la réalisation des tests est facturée 10€ en cas de test négatif et 15€ en cas de test positif (arrêté). La prise en charge des angines et cystites à l'officine est remboursée à 70% par l'Assurance Maladie et 30% par les organismes complémentaires santé.

Mesures gouvernementales en cours de réflexion

Hausse du coût des complémentaire santé

Augmenter les recettes de la sécurité sociale pour limiter ses déremboursements (hausse TM).

Les pouvoirs publics ont annoncé que cela se traduirait par une hausse de taxe sur les contrats d'assurance qui ferait l'objet d'une loi distincte de la LFSS pour 2025. Et les informations communiquées dans les médias convergent vers une hausse pérenne de 2 points de la Taxe de solidarité additionnelle (TSA)

Prévoyance pour tous

En 2024, proposition de loi visant à instaurer une prévoyance collective obligatoire pour tous les salariés avec prise en charge totale ou partielle des risques décès, incapacité et invalidité.

- . Dont la cotisation minimale est à 1,50% de la part de rémunération inférieure au « Plafond Annuel de la Sécurité Sociale » (PASS) ;
- . Financée au minimum à 50% par l'entreprise.

Généralisation de la dépendance

En 2024, le comité consultatif du secteur financier (CCSF) s'est prononcé en faveur d'une garantie dépendance obligatoire. Après examen de l'offre en matière d'assurance dépendance, le CCSF recommande la mise en place d'un contrat d'assurance dépendance obligatoire, adossé aux contrats complémentaire santé responsables (recommandation du 24 janvier 2024).

Refonte du contrat responsable

Le 12 avril, le président de la Mutualité française a proposé de revoir certaines conditions du contrat responsable. Parmi les propositions :

- . Rembourser une paire de lunettes tous les trois ans au lieu de deux actuellement.
- . Rembourser les audioprothèses tous les 5 ans au lieu de 4 actuellement.
- . Ne rembourser que 30 euros pour des montures de lunettes, contre 100€ actuellement.
- . Ne pas rembourser les culottes menstruelles.
- . Ne plus rembourser les cures thermales.

Mesures gouvernementales en cours de réflexion

La commission des affaires sociales du Sénat a décidé d'engager une mission d'information sur les politiques de prévention en santé. En effet, malgré la volonté politique affichée depuis plusieurs années d'un « virage préventif », les politiques de prévention conduites en France manquent d'efficacité. L'ambition de la mission est donc de définir les modalités d'une accessibilité renforcée aux dispositifs de prévention grâce à l'intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs.

Site : <https://cftc-inetum.fr>

N°	Point de l'ODJ	Résultat Principal / Décision
1.	Consultation annuelle sur la situation économique et financière	Avis Défavorable à la majorité. Une Résolution du CSEC exige que la Direction fournisse tous les documents à l'expert, notamment sur la participation.
2.	Consultation sur la charte télétravail	Avis Défavorable à l'unanimité. La mise en vigueur de la nouvelle indemnité est prévue pour février 2026.
3.	Information sur les cotisations 2026 frais de santé et prévoyance	Mutuelle : Augmentation de 2,5% des cotisations patronales et salariales. Prévoyance : Aucune augmentation en 2026.
4.	Décommissionnement CRA35	La saisie des arrêts de travail est transférée dans Chronotime à partir du 09/12/2025. Les élus signalent un manque de guide et des problèmes de fonctionnalités.
5.	Enquête Your Voice	Taux de participation en baisse (73% Global, 60% France). Baisse de la note sur la Transformation & Change . Inquiétudes sur la garantie de l'anonymat des commentaires sensibles.
6.	Devenir réserviste chez Inetum	Inetum va conclure une convention : 20 jours maximum d'absence par an avec maintien de 70% de la rémunération fixe .
7.	Consultation annuelle sur les orientations stratégiques	Avis Défavorable (18 voix contre). Le modèle est jugé fragilisé par la dette (LBO). Réorganisation I&O prévue pour 2026 (recentrage d'Expert-IT, fusion Protection Sociale et Secteur Public).

Site : <https://cftc-inetum.fr>

Alors que Lyon célébrait la Fête des Lumières, l'ambiance était à l'austérité lors de la réunion paritaire. La Direction a été claire : elle fera ses propres propositions sans reprendre les revendications des Organisations Syndicales (OS).

Tickets Restaurant : un marché de dupes

Le dossier des Tickets Restaurant a été mis hors-jeu suite à son retrait de l'accord QVCT. La Direction conditionnait le passage à **9,50 €** à un basculement de la part employeur de **60 % à 50 %**. Non seulement ce tour de passe-passe génère une économie massive pour l'entreprise, mais il aurait **figé ce montant pour 3 ans**. Bien que le sujet reste théoriquement négociable en NAO, les OS ont refusé de valider ce recul social.

Congés perdus : plus de 4 000 jours de bénéfice net

Le CET (Compte Epargne Temps) est jugé "trop cher". Pourtant, Inetum profite chaque année de plus de **4 000 jours de CP perdus**. Interpellée sur ce chiffre, la Direction botte en touche en évoquant les jours acquis durant les maladies ou maternités qu'il faudrait déduire de ce montant, sans jamais fournir de chiffres précis. Un manque de transparence qui interroge sur la crédibilité des réponses apportées.

Inetum 2025 : La foire aux économies Plus de 2 millions d'euros !

La stratégie de l'entreprise se résume à une quête de rentabilité au détriment des salariés :

- **Mutuelle** : 1 000 000 € d'économie.
- **Tickets Restaurant** : 520 000 € d'économie.
- **Indemnités Télétravail** : 400 000 € d'économie.
- **Augmentations décalées** en octobre 2025.

De la négociation à l'ultimatum

La Direction a prévenu qu'en l'absence d'accord à l'issue des NAO, elle ne s'engagerait sur aucune date pour le versement des enveloppes d'augmentations.

Après la punition budgétaire, nous voici au stade de la **négociation sous contrainte**. Que dire d'un dialogue social qui glisse ainsi vers une forme d'extorsion de signature, sous peine de retarder encore les revalorisations ?

Prochain rendez-vous

Nous attendons désormais de la Direction des propositions claires et précises ainsi qu'une réelle volonté de dialogue. La simple distribution de miettes ne suffira plus. Des avancées concrètes sont impératives sur des dossiers prioritaires :

- **Bas salaires** : une revalorisation urgente face à l'inflation.
- **Égalité H/F** : passer des discours aux actes pour résorber les écarts.
- **Oubliés de la croissance** : un plan spécifique pour les salariés **non augmentés depuis plus de 4 ans** (ou qui le sont parfois à un taux famélique, très nettement inférieur à celui de l'inflation). **En restant chez Inetum, leur pouvoir d'achat diminue chaque année**. Faut-il y voir un message de la Direction ?
- **Mobilité** : Forfait Mobilité Durable (FMD) avec une indemnité mensuelle dont les modalités restent à définir.
- ...

Rendez-vous le 8 janvier pour voir si la Direction aura, enfin, fait preuve d'une réelle ambition sociale.

Réserviste... Opportunisme de circonstance

Janvier 2026

Site : <https://cftc-inetum.fr>

L'engouement soudain pour la réserve militaire, orchestré par une communication gouvernementale omniprésente, interpelle. Pourquoi ce passage brutal de l'ombre à la lumière ? Derrière le discours patriotique de la "cohésion nationale", se cachent des leviers économiques et géopolitiques bien plus pragmatiques.

1. L'entreprise comme nouvel agent de l'effort de guerre

Si la société met en avant la réserve aujourd'hui, c'est parce que l'État a compris qu'il ne pouvait pas monter en puissance seul. Le cadre législatif a évolué pour inciter les entreprises à devenir des partenaires actifs de la Défense.

• **Défiscalisation et avantages** : Ce n'est pas une simple hypothèse, c'est une réalité. Les entreprises qui facilitent l'engagement de leurs salariés (en maintenant leur salaire ou en dépassant le quota légal de jours d'absence) bénéficient de réductions d'impôts et du label "Partenaire de la défense".

- o **Réduction d'impôt** : L'entreprise peut déduire de son impôt sur les sociétés (IS) 60 % du montant du salaire maintenu (charges sociales incluses), dans la limite autorisée.
- o **Double gain** : Pour l'entreprise, le salarié est "sorti" de la production mais son coût réel est massivement subventionné par l'État via cette réduction d'impôt.

• **Contrats et "Business" de la Défense** : Pour beaucoup de grands groupes, notamment dans la tech, l'industrie et la logistique, favoriser la réserve est un atout stratégique. Cela facilite l'obtention de marchés publics au sein d'une économie de guerre naissante.

- o Accès aux marchés publics : Dans le cadre de l'économie de guerre, les critères de notation des appels d'offres intègrent de plus en plus la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Le soutien à la réserve devient un "bon point" qui peut faire la différence pour décrocher des contrats avec l'État ou les collectivités.

2. La "Société de Vigilance" : Un transfert de responsabilité

La sécurité n'est plus seulement l'affaire de l'armée de métier, elle redevient l'affaire du citoyen.

- **L'externalisation du risque** : En encourageant la réserve, le gouvernement dilue la frontière entre civil et militaire. Cela permet de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée (cyber, santé, mécanique) à moindre coût par rapport à des recrues permanentes.
- **Un "amortisseur" social** : En période de tensions budgétaires, la réserve est une variable d'ajustement. Elle permet de maintenir une capacité d'intervention sans supporter le poids des retraites et des soldes à plein temps.

3. Le paradoxe du discours gouvernemental : Entre incitation et menace

Le gouvernement joue sur deux tableaux contradictoires qui génèrent une anxiété légitime chez les citoyens en âge de combattre :

1. **Le discours de séduction** : "Donnez du sens à votre vie", "Devenez acteur de votre sécurité".
2. **Le discours de réalité brutale** : L'évocation d'un conflit de "haute intensité" qui pourrait mettre en péril les infrastructures vitales et, par extension, le système économique (les paies, l'approvisionnement).

Mettre en avant la réserve aujourd'hui, c'est préparer les esprits à l'éventualité d'une mobilisation plus large. Ce n'est plus un "loisir citoyen", c'est une répétition générale. En liant l'engagement à des avantages financiers (défiscalisation) ou contractuels, l'État transforme un devoir moral en un produit d'appel économique pour masquer la dureté de la situation géopolitique.

Cette soudaine mise en avant de la réserve n'est pas le fruit d'un élan patriotique spontané, mais une stratégie de **résilience structurelle**. L'État cherche à verrouiller la loyauté du secteur privé par des incitations fiscales tout en préparant la population à l'idée que la paix n'est plus un acquis gratuit. Pour le citoyen, l'enjeu est de savoir s'il s'engage pour servir un idéal ou s'il devient un pion dans une réorganisation comptable de la défense nationale.

Aide au Logement : « Logement abordable »

Janvier 2026

Site : <https://cftc-inetum.fr>

**Vous cherchez un logement abordable ?
Rendez-vous sur la nouvelle plateforme de demande de logements locatifs
d'Action Logement.**

Une offre complète de logements intermédiaires **pas forcément éligibles au parc social**, avec des loyers inférieurs aux prix du marché (20 à 25% moins cher que le privé) ! Et des prestations de standing.

Vous êtes salarié, nouvellement embauché, en mobilité ?

Action Logement vous propose des logements à loyers maîtrisés et idéalement situés, à proximité des bassins d'emploi et des transports en commun. Un accompagnement concret pour concilier vie personnelle et professionnelle. Plus besoin d'avoir un numéro NUR/NUD (numéro unique) comme pour le logement social.

(Plateformes Action Logement : AL'IN pour le logement social ou IN'Li pour le logement intermédiaire).

Pour QUI ?

Pour les salariés d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, ou les salariés d'une entreprise du secteur privé agricole de 50 salariés et plus.

Pour les familles, les jeunes actifs, en mobilité.

QUOI ?

Vous recherchez une solution durable ou temporaire ?

Action Logement propose une large gamme de logements à loyers maîtrisés, inférieurs à ceux du marché, sans frais d'agence et adaptés à votre composition familiale.

Un besoin temporaire : pour un contrat court ou une mobilité ? Découvrez une offre de logements meublés*, pour une courte durée, de quelques jours à deux ans. Le logement temporaire est : pour une personne seule dans 80% des cas, certaines familles monoparentales (studio, chambre, T1, ou T1 bis), avoir -30 ans. Pour les +30 ans : logement dans des appart 'hôtel ou résidences hôtelières. (* Équipements type lit, réfrigérateur et parfois vaisselle, linge de lit...)

Un besoin durable : réservé aux salariés à haut revenu, pour des logements intermédiaires ou dans le privé (ex. T3 / Bordeaux avec revenu < 5327€/mois ou T2 à Massy avec revenu < 6083€/mois).

COMMENT ?

Rendez-vous sur logement-actionlogement.fr : Un parcours 100 % digital pour simplifier vos recherches et accéder à un logement qui vous convient. Le traitement peut aller très vite car pas de commissions, pas de validation entreprise, raisonnement comme dans le privé. Plusieurs candidatures à la fois possibles (max 5). Taux d'effort jusqu'à 36% max selon le logement (faire le test d'orientation sur le site). Pas de frais d'agence, pas de n° unique. A vous de postuler !



Plateforme du logement d'Action Logement « <https://logement-actionlogement.fr> » • Des offres de logements adaptées à vos besoins - Un suivi de vos candidatures et de votre historique en un clic.

L'accès aux offres de logement et aux services d'accompagnement locatif proposés par Action Logement est strictement gratuit et ne peut pas faire l'objet d'une quelconque facturation ou rétribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Pour l'attribution d'un logement dans une résidence de logements temporaires, certains gestionnaires peuvent vous facturer des frais de dossiers mais ceux-ci sont détaillés et contractuels. En dehors de ce cas, si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr

Bon à savoir : AL facilite votre entrée dans les lieux en se portant garant auprès du bailleur avec la garantie Visale, 100% gratuite.



Calendrier Réunions Inetum

Janvier 2026

NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)

Négociations entre les syndicats et la direction.

08/01/2026

Commissions mises en place par accord

COMMISSIONS Paritaires

Pilotage Handicap : à venir pour 2026
Astreintes : à venir pour 2025 - 1 réunion/an
Participation : à venir pour 2025 - 1 réunion/an

Le PAP (Protocole d'Accord Préalable) définit les élections pour la mise en place des CSE d'Inetum.

CSE – Comité Social Economique

Les Représentants du personnel sont élus par les salariés d'Inetum lors des élections. Prochaines réunions :

AURA	: 22/01/2026
IDF	: 27/01/2026
NORD	: 29/01/2026
Grand Ouest	: 30/01/2026
EST	: /01/2026
Méditerranée	: /01/2026
IBSF	: 27/01/2026

Les titulaires de chaque CSE élisent les Représentants du personnel des commissions

SSCT : Santé Sécurité Condition de Travail

AURA	: 05/03/2026
IDF	: à venir pour 2026
NORD	: 03/03/2026
Grand Ouest	: 19/03/2026
IBSF	: /03/2026

LOGEMENT : 13/01/2026

Les titulaires de chaque CSE élisent les Représentants du personnel du CSE-C

CSE-Central Comité Social Economique Central (Niveau UES)

15/01/2026
12/02/2026

Les titulaires du CSE-C élisent les Représentants du personnel des commissions

COMMISSIONS mises en place par le CSE-Central

CCSSCT - Santé Sécurité Condition de Travail - Central	: à venir
EGALITE / PRO	: 13/01/2026
FORMATION	: à venir pour 2026
ARTT	: 2 réunions en 2026
SANTE	: à venir pour 2026
PREVOYANCE	: à venir pour 2026

Commission Paritaire

(*Délégués Syndicaux Inetum*)

Michel le GOUVELLO (DSC)
 Pascale DEKESS (Rhône-Alpes / DSC Adjoint)
 Christophe CAILLE (Rhône-Alpes)
 Yannie TERPEND ORDASSIERE (Rhône-Alpes)
 Denis FRANCOIS (Nord)
 Gerard LEPINE (Nord)
 Guillaume DEVOS (Nord)
 Christine DELORME (IBSF)
 Nicolas GUILLOON (RSS - Grand Ouest)
 Edward PUJAR (RSS – Ile de France)
 Ouided GABSI (RSS – Est)

Commission Economique

Richard MONTOIRE

Commission ARTT

Denis FRANCOIS
 Michel le GOUVELLO (RS)

Commission Formation

Pascale DEKESS
 Richard MONTOIRE

Assemblée Générale

Richard MONTOIRE

Commission Astreintes

Cécile HERVEAU (RS)

Commission Participation

Joseph LEGEAY (RS)

Commission Mutuelle Prévoyance

Christophe CAILLE
 Sylidia ARGENTIN (RS)

Commission Egalité Professionnelle

Pascale DEKESS

Commission environnement

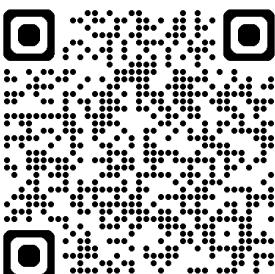
Denis FRANCOIS
 Christophe CAILLE
 Michel le GOUVELLO (RS)

Commission Logement

Pascale DEKESS

Vous pouvez nous contacter via notre site

<https://cftc-inetum.fr>



J'adhère à la CFTC

- La CFTC privilégie la négociation et la construction, loin de l'opposition systématique,
- La CFTC est indépendante, sans coloration politique ni religieuse. La dimension chrétienne présente dans notre nom renvoie à des origines et à une histoire : aujourd'hui, elle indique simplement un attachement fort à des valeurs morales, citoyennes et solidaires, plaçant l'humain au cœur des discussions. L'adhésion à la CFTC est ouverte à tous. Nous sommes plus que jamais fiers de la grande diversité des hommes et des femmes qui composent notre syndicat.
- La CFTC c'est également une équipe soudée dans l'entraide qui offre une protection juridique supplémentaire, met à disposition une application qui répond à nos questions concernant l'organisation de l'entreprise et le droit du travail...

Vous souhaitez être mieux informé ? Vous aimerez vous investir davantage dans la vie de votre entreprise ? Adhérer à la CFTC peut vous offrir un accès privilégié à l'information, mais aussi les moyens d'agir collectivement, de défendre vos droits et ceux de tous les travailleurs.



Venez nous rejoindre en accédant au formulaire d'adhésion en scannant ce QR Code

Les Délégués syndicaux CFTC

DSC-Responsable groupe
 DSC Adjoint / Rhône-Alpes
 DS Rhône-Alpes
 DS Rhône-Alpes
 DS Nord
 DS Nord
 DS Nord
 RSS Ile de France
 RSS Grand Ouest
 RSS Est
 DS IBSF

Michel LE GOUVELLO
 Pascale DEKESS
 Christophe CAILLE
 Yannie TERPEND ORDASSIERE
 Denis FRANCOIS
 Guillaume DEVOS
 Gerard LEPINE
 Edward PUJAR
 Nicolas GUILLOON
 Ouided GABSI
 Christine DELORME

(06 02 19 01 32)
 (06 04 50 86 19)
 (06 80 10 21 10)
 (06 75 36 06 42)
 (07 49 02 27 30)
 (06 52 84 35 57)
 ()
 (06 51 00 55 69)
 (06 62 08 80 41)
 (06 22 37 18 21)
 (07 77 98 24 72)

michel.legouvello@gmail.com
dekess@yahoo.com
christophe.caille@inetum.com
yannie.terpend-ordassiere@inetum.com
denis.francois@inetum.com
guillaume.devos@inetum.com
gerard.lepine@inetum.com
epujar@club-internet.fr
nicolas.guillon@inetum.com
gabsiwided12@gmail.com
christine.delorme@inetum.com